

Présentation des mémoires

Présentation indicative, à confirmer auprès du ou de la responsable de séminaire

- Format** -21 x 29,7, encre noire et papier blanc pour la version papier remise au jury
-PDF pour la version numérique déposée à la bibliothèque. Ce PDF doit respecter la présentation de la feuille de style et comporter une table des matières dynamique.
- Typographie** Voir le Lexique des règles typographiques disponible à la bibliothèque à la cote LA 20 LEX
- Pagination** Continue (annexes et illustrations comprises) commençant dès le 1^{er} feuillet mais la numérotation n'apparaît qu'au début du texte principal
- Ordre des éléments**
- Page de titre
 - Remerciements
 - Sommaire
 - Table des illustrations
 - Liste des abréviations, sigles...
 - Corps du mémoire
 - Bibliographie
 - Annexes
 - Table des matières (si différente du sommaire)
 - Index
 - Mots-clés
- Page de titre** Elle comporte obligatoirement :
- Prénom(s) et Nom(s) du ou des auteur(s) ou autrice(s)
 - Titre du mémoire
 - Année du cursus (4^e année ou Master 2)
 - Séminaire
 - Directeur ou directrice du mémoire
 - Année universitaire de soutenance
- Remerciements** Vous pouvez citer noms et prénoms

Table des matières

Elle est plus complète que le sommaire et comporte obligatoirement la pagination. Le sommaire se place au début, la table des matières à la fin. Un sommaire détaillé peut être suffisant. La table des annexes doit également être paginée.

Liste des abréviations et sigles

Indications et traduction des termes spécifiques employés lors de la rédaction

Citations

-Moins de 3 lignes : dans le corps du texte entre « » et avec renvoi à la référence en note de bas de page.
-Plus de 3 lignes : dans un paragraphe autonome, en retrait du corps du texte présenté en caractères plus petits et avec un interligne simple sans guillemets. Une note en bas de page identifie la source.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter [le guide la bibliothèque](#).

Notes

En bas de pages identifiées dans le texte par un n° placé en indice ou entre parenthèses après le passage concerné. La rédaction des notes de bas de page suit les mêmes règles que celles de la bibliographie. Toutefois, si l'on renvoie non pas à une œuvre en entier mais à un passage déterminé, on indiquera la page précise à laquelle on se réfère.

Annexes

Elles comportent un titre et un n° et sont paginées en continuité avec le mémoire. Ces informations sont reprises dans la table des annexes.

Illustrations

-Assurez-vous d'avoir le droit de les utiliser (privilégiez les illustrations libres de droit, creative commons, et citez les auteurs). Si vous choisissez la diffusion ouverte sur internet au moment du dépôt de votre mémoire, il faudra **impérativement** avoir l'autorisation des ayants droits d'utiliser ces images, ou les supprimer du fichier PDF déposé auprès de la bibliothèque
-Toute illustration doit comporter un n° et une légende aussi brève que possible placés en-dessous de l'illustration
-Inversement l'en-tête d'un tableau est placé au-dessus de celui-ci et précédé de son n°

Références bibliographiques

[Voir le guide de la bibliothèque](#)

Mots-clés

Courte liste de mots-clés décrivant le contenu du mémoire, placée en fin de mémoire, après l'index ou en début de mémoire après les remerciements.